MYRIA ASSET MANAGEMENT

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : **UFF VALEURS PME C**
Nom de l'initiateur du PRIIP : **Myria Asset Management**
ISIN : **FR0010286872**
Site internet de l'initiateur du PRIIP : **www.myria-am.com**
Appelez le **01 40 69 64 75** pour de plus amples informations
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Myria Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Myria Asset Management est agréée en France sous le N° GP-14000039 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : **15/12/2023**

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Durée : L'OPCVM a été créé le 13/03/1990 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs

L'OPCVM est un fonds nourricier et il est investi à hauteur de 90 % minimum de son actif net en part du fonds maître UFF VALEURS PME M. Le reste sera investi en liquidités. L'OPCVM a les mêmes caractéristiques que son fonds maître.

L'objectif de gestion du fonds maître est de *rechercher la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes de petites et moyennes capitalisations boursières.*

La performance de l'OPCVM sera inférieure à celle du fonds maître notamment en raison de ses propres frais de gestion.

Le FCP est éligible au PEA, ainsi qu'à la réglementation dite « DSK ». Le fonds est spécialisé dans la gestion d'actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations des pays de l'Union Européenne. Les titres seront sélectionnés à la libre appréciation du gestionnaire en fonction de leur potentiel de valorisation, de leur négociabilité sur les marchés, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management, et de sa communication financière.

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% en actions européennes. Le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne ou actifs éligibles répondant à cette réglementation. Le FCP étant également éligible à la réglementation dite « DSK », il comprendra :

- 50% au minimum d'actions d'émetteurs des pays de l'Union Européenne répondant à cette réglementation,

- et à l'intérieur de ce quota, une poche de 5% minimum investie en titres conformes à la réglementation dite « DSK », en se concentrant exclusivement sur les actions cotées de petites capitalisations (inférieures à 150 millions d'euros, sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci) et dans une moindre mesure, actions de sociétés non cotées.

- Dans le respect des limites présentées ci-dessus, le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de son actif net en actions européennes hors Union Européenne (Association Européenne de Libre Echange (« AELE ») + Royaume Uni) en actions, autres titres donnant accès au capital et /ou titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créance négociables, en BMTN, en EMTN non structurés, en titres participatifs, titres subordonnés) dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition pourra être supérieure à six mois. Les émetteurs sélectionnés relèveront principalement des pays européens (UE + AELE + Royaume Uni). Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Ils pourront relever de toutes les notations.

L'OPCVM pourra également être investi à hauteur de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens. Il pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

La performance de l'OPCVM résulte de l'encaissement des dividendes versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.

De plus, dans le cadre de la construction du portefeuille, l'équipe de gestion intègre de façon systématique une approche extra financière sans toutefois que cette dernière soit déterminante dans les décisions d'investissement.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice MSCI Europe Mid Cap Net TR.Le MSCI Europe Mid Cap Net TR est un indice représentatif des sociétés européennes de petite et moyenne capitalisation (dividendes réinvestis), établi et publié par la société MSCI.

Affectation des revenus

Capitalisation

Fréquence de valorisation

La valeur liquidative est calculée le dernier jour ouvré de la semaine à Paris à l'exception des jours fériés légaux et de fermeture de Bourse.

L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur l'Union Financière de France Banque (32 avenue d'Iéna -75783 Paris Cedex 16). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11:00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

Investisseurs de détails visés

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que l'OPCVM présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l'horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.

Dépositaire : Caceis Bank

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, reporting mensuel) sont disponibles en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Union Financière de France Banque - UFF Contact - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France 0 805 805 809 (appel et service gratuits) - www.uff.net

La valeur liquidative est disponible sur le site Internet : www.uff.net.

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, reporting mensuel) du fonds maître peuvent être fournis sur demande auprès de :

MYRIA Asset Management - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France - Téléphone : 01 40 69 64 75

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Document d'informations clés

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : l'émetteur d'un titre de créance n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.

- Risque de liquidité : Les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire, sa valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement en raison des conditions de prix auxquelles il peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

- Risque de contrepartie : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré. Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds maître, dans lequel est investi votre OPCVM, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds maître.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans **Exemple d'investissement : 10 000 EUR**		**Si vous sortez après : 1 an**	**Si vous sortez après : 5 ans**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.**		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	881.54 EUR -91.18 %	513.45 EUR -44.78 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	6115.34 EUR -38.85 %	6856.79 EUR -7.27 %
Intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9804.82 EUR -1.95 %	9846.21 EUR -0.31 %
Favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	14860.27 EUR 48.6 %	14603.9 EUR 7.87 %

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre août 2021 et novembre 2023.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre janvier 2014 et janvier 2019.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre octobre 2016 et octobre 2021.

Que se passe-t-il si Myria Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Document d'informations clés

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	651.52 EUR	363.17 EUR
Incidence sur le rendement par an (*)	6.62 %	3.48 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.17 % avant déduction des coûts et de -0.31 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Jusqu'à 4.0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.	400.0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.62 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	251.52 EUR
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coûts de transaction pour ce produit.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement.
La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt l'investisseur.
Vous pouvez obtenir le remboursement de la totalité ou partie de votre investissement avant la durée de placement recommandée ou le détenir plus longtemps
Il n'y a pas de pénalités facturées aux désinvestissements anticipés.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation selon le cas suivant :
Si votre réclamation concerne la personne qui vous fournit des conseils sur le produit ou bien vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.
Si votre réclamation concerne plus spécifiquement le produit lui-même, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante :
Myria Asset Management: 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - FRANCE.

Autres informations pertinentes

Des informations plus détaillées sur ce fonds, telles que le prospectus, le Règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, auprès de la société de gestion ou en ligne à l'adresse www.myria-am.com.
Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.myria-am.com jusqu'à 10 ans en fonction de la date de création de la part.
Le fonds est classé Article 8 au sens de la Réglementation SFDR. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : https://www.myria-am.com/notre-gamme-de-fonds